



Jugement définitif

Par Cloclo13

Bonjour

Suite à une séparation avec enfants 1 premier jugement a été rendu puis le jugement définitif l'année dernière qui maintenant ne convient plus à la mère des enfants qui en a la garde elle veut une modification.

Les termes du jugement définitif ne lui conviennent plus.

Peut elle redemander un nouveau jugement ?

D' avance je vous remercie pour votre réponse.

Par Isadore

Bonjour,

Oui, si elle a des éléments nouveaux à faire valoir. Chacun des parents peut à cette occasion déposer ses demandes.

Le JAF n'accordera pas une révision du jugement sans justification, et "ça ne lui convient plus" n'est pas une justification.

Par Cloclo13

Bien reçu je vous remercie beaucoup.